



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
27 juin 2022
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2022

Du 29 août au 1^{er} septembre 2022, New York.

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour le Tadjikistan
(2023-2026)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques	9
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	9
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Tadjikistan (2023-2026)	11



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. Le Tadjikistan est un pays enclavé à revenu intermédiaire de la tranche inférieure¹ peuplé de 9,5 millions d'habitants et qui a pour voisins l'Afghanistan, la Chine, le Kirghizistan et l'Ouzbékistan. Les trois quarts de la population vivent dans les zones rurales. Le pays occupe la 125^e place, sur 189 pays, du classement concernant l'indice de développement humain² et affiche un indice de développement de genre de 0,823³. Depuis son indépendance, en 1991, le Tadjikistan a réalisé d'importantes avancées dans le domaine du développement, et connaît la paix et la stabilité. De 83 % en 2000, le taux de pauvreté nationale a chuté à 26,3 % en 2019. Le produit intérieur brut (PIB) réel est passé de 6,5 milliards de dollars en 2011 à 8,2 milliards en 2020, avec un taux de croissance moyen de 7 %⁴.

2. Les inégalités restent importantes entre les groupes de population ainsi qu'entre les zones urbaines et les zones rurales. Les pauvres représentent 7,4 % de la population⁵ et la pauvreté multidimensionnelle touche 20,1 % des Tadjiks (7 % dans les zones urbaines et 24,3 % dans les zones rurales)⁶. L'insécurité alimentaire et l'accès à une énergie durable et fiable demeurent des obstacles importants pour le développement.

3. Le Gouvernement reconnaît que le secteur privé est un moteur essentiel de la croissance économique au Tadjikistan et que les conditions d'investissement se sont beaucoup améliorées. Cependant, le coût de création d'une entreprise reste relativement élevé. Une diversification économique et des possibilités d'emplois limitées expliquent l'ampleur de l'économie informelle⁷ ainsi que l'émigration d'un grand nombre de travailleurs vers la Russie⁸.

4. Le Gouvernement a pris des mesures audacieuses pour intégrer les objectifs de développement durable dans les politiques et les plans de développement du pays. La stratégie nationale de développement à l'horizon 2030 vise à améliorer le niveau de vie de la population grâce à une transition planifiée vers une économie agro-industrielle⁹. Même si le processus de développement infranational a commencé conformément à la stratégie nationale de développement et que le PIB régional par habitant a augmenté, les réformes sont principalement concentrées au niveau central et les inégalités multidimensionnelles régionales persistent. Une grande partie de la population rurale n'a toujours pas accès aux services essentiels et à l'énergie propre. Le développement régional est considéré comme l'une des principales méthodes pour parvenir aux objectifs de la stratégie nationale de développement.

5. Malgré des progrès dans le domaine de l'intégration des questions relatives à l'égalité des genres dans les plans, les stratégies et la législation en matière de développement, des problèmes importants subsistent. Compte tenu du contexte local, le Tadjikistan occupait, en 2020, la 137^e place sur 153 pays dans l'Indice mondial des

¹ Le PIB par habitant s'élève à 863 dollars.

² PNUD, *Rapport sur le développement humain* (RDH), 2020 (en anglais).

³ Ibid.

⁴ Banque mondiale, *Tajikistan Overview: Development news, research, data*.

⁵ RDH 2020.

⁶ *Tajikistan Country Briefing, Oxford Poverty and Human Development Initiative*, Université d'Oxford, 2021.

⁷ Estimée à 50 % de l'ensemble des emplois (Programme de développement à mi-parcours 2021-2025).

⁸ Environ 500 000 personnes chaque année (85,5 % sont des hommes en provenance des zones rurales). Les envois de fonds constituent environ 29 % du PIB.

⁹ Le secteur agricole emploie 70 % de la main-d'œuvre et génère 25 % du PIB.

disparités entre hommes et femmes¹⁰. La représentation des femmes dans les organes législatifs et de décision a quelque peu augmenté depuis les élections de 2020¹¹, mais des efforts constants sont nécessaires pour améliorer la participation des femmes et réduire l'écart de rémunération entre celles-ci et les hommes. Les rôles liés au genre restent influencés par les valeurs traditionnelles. Le gouvernement s'efforce notamment de mettre en œuvre des mesures appropriées pour élever le statut des femmes dans la société, garantir leurs droits constitutionnels et élargir leur expérience sociale et professionnelle, résoudre les problèmes démographiques, promouvoir des conditions de vie saines, augmenter le niveau d'éducation et soutenir les femmes dans les rôles de premier plan.

6. La jeunesse du Tadjikistan¹² présente un grand dividende démographique. Un tiers des jeunes (7,2 % des hommes et 49,3 % des femmes) n'ont pas reçu d'éducation ni de formation et ne possèdent aucune expérience professionnelle¹³. Chaque année près de 200 000 jeunes entrent sur le marché du travail, mais le système éducatif et la formation sont en retard par rapport à la demande de main-d'œuvre. Le gouvernement reconnaît qu'il est important de se pencher sur les problèmes socioéconomiques et culturels qui préoccupent la jeunesse et de s'assurer de leur collaboration constructive afin de maintenir la cohésion sociale.

7. Malgré les réformes passées et actuelles, et les initiatives prises par le gouvernement afin de privilégier la gouvernance démocratique, des difficultés subsistent concernant l'état de droit et la protection des droits de l'homme, en particulier en ce qui concerne l'efficacité des pouvoirs publics, la qualité de la réglementation, le respect de l'état de droit, la participation des citoyens à la vie publique et la lutte contre la corruption¹⁴. Le gouvernement est favorable à une réforme de l'administration publique et prend les mesures nécessaires pour moderniser le secteur public et le faire passer à l'ère numérique. Il est nécessaire d'améliorer le système judiciaire pour stimuler le secteur privé et améliorer la protection des droits. Une loi sur l'aide juridictionnelle a été adoptée en 2020. La prestation des services dans ce domaine pourrait toutefois être améliorée ainsi que les connaissances juridiques de la population.

8. Même si le pays connaît la stabilité politique, le Tadjikistan doit faire face à des menaces régionales d'extrémisme violent. Il convient donc, pour permettre au Tadjikistan de profiter d'une plus grande prospérité tout en maintenant sa cohésion sociale, d'apporter une réponse coordonnée aux questions économiques, sociales, environnementales et de sécurité. En outre, les tendances générales du développement dans le pays peuvent dépendre, dans les années à venir, de l'évolution de la crise actuelle en Ukraine.

9. La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) au Tadjikistan a aggravé les multiples points faibles du pays et a fragilisé le système de protection sociale. Elle a pesé lourdement sur le système de santé, ralenti l'économie¹⁵ et affaibli le marché du travail. Les femmes et les jeunes sont plus susceptibles maintenant de connaître le chômage de longue durée, et la diminution des envois de fonds¹⁶ a

¹⁰ Forum économique mondial, *Rapport sur l'écart entre les sexes dans le monde*, 2020.

¹¹ Les femmes occupent 12 des 64 sièges du Parlement et président deux des neuf commissions parlementaires.

¹² Les jeunes de moins de 24 ans constituent 50 % de la population.

¹³ Banque mondiale, *Tajikistan Country Gender Assessment*, 2021.

¹⁴ Indicateurs mondiaux de la gouvernance 2021 > Accès aux données interactives (en anglais) (worldbank.org).

¹⁵ Environ 65 % des microentreprises et petites et moyennes entreprises ont subi les conséquences de la pandémie et près de 25 % ont dû fermer temporairement.

¹⁶ Les envois de fonds ont diminué de 20 % au premier trimestre 2020.

entraîné une baisse dans la consommation des ménages. Malgré une croissance de 9 % du PIB en 2021, les effets du COVID-19, combinés aux répercussions de la crise ukrainienne, pourraient enrayer les progrès du pays vers les objectifs en matière d'objectifs de développement durable et ceux de la stratégie nationale de développement. Par ailleurs, la relance économique post-COVID-19, qui comprend des mesures d'incitation pour les petites et moyennes entreprises, un soutien aux groupes vulnérables et la mise en œuvre de mesures de lutte contre les épidémies, nécessite un soutien supplémentaire.

10. La théorie du changement du PNUD fait écho au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (ci-après le « Plan-cadre de coopération ») : « Il est possible d'améliorer le niveau de vie de la population grâce au développement économique durable et de parvenir à l'égalité des chances pour chacun en investissant dans des services sociaux de qualité, en encourageant le secteur privé pour stimuler le développement vert et la création d'emplois, en intégrant la gestion de l'environnement, la réduction des risques de catastrophe ainsi que l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de ses effets, et en investissant dans l'administration publique, le système judiciaire et les institutions des droits de l'homme ainsi que dans l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. » Le PNUD continuera à viser un changement convergent et mesurable au titre du Plan-cadre de coopération et soutiendra le Tadjikistan dans son amélioration du niveau de vie fondée sur le développement économique durable et l'égalité des chances pour tous afin de donner libre cours au potentiel de la population tadjike en se fondant sur l'égalité, la justice et le respect de la dignité humaine¹⁷.

11. L'évaluation indépendante du programme de pays pour 2020 a montré que le PNUD s'est stratégiquement placé en position de partenaire de confiance et de prestataire fiable de services de développement et de conseil pour soutenir la stratégie nationale de développement du Tadjikistan. Le PNUD a permis d'améliorer la gouvernance, l'état de droit et l'accès à la justice. Il s'est associé activement aux acteurs de la société civile et aux groupes vulnérables, et a joué un rôle moteur pour améliorer les perspectives en matière d'emploi, d'entrepreneuriat et de commerce. Il a, également, participé à l'atténuation des changements climatiques en améliorant l'environnement législatif, politique et réglementaire pour favoriser la construction de petites centrales hydroélectriques et le recours à l'énergie verte, et améliorer l'utilisation et la gestion des ressources en eau.

12. Le PNUD continuera à mobiliser son expertise multisectorielle aux niveaux national, régional et international pour assurer la continuité à long terme de l'aide au gouvernement du Tadjikistan, en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies et les autres partenaires de développement. En coopération avec le Département des affaires économiques et sociales, le PNUD aidera aussi le gouvernement à renforcer les cadres nationaux pour le suivi et le financement des objectifs de développement durable ainsi que la communication d'informations en la matière, y compris la collecte améliorée de données ventilées et la recherche sur les vulnérabilités socioéconomiques.

13. Le PNUD jouera son rôle de maître d'œuvre pour l'ONU du relèvement socioéconomique après la pandémie de COVID-19 grâce à une action coordonnée du système des Nations Unies conforme aux objectifs fixés dans le Plan-cadre de coopération. Par ailleurs, le PNUD encouragera les solutions intégrées en répertoriant les besoins concrets, en déterminant les causes des insécurités et leurs recoupements, et en élaborant des réponses complètes produisant des résultats positifs et adaptés au contexte, qui bénéficient à tous les groupes démunis. Des résultats tangibles et

¹⁷ Stratégie nationale de développement du Tadjikistan, « Tadjikistan in 2030 », p. 8.

durables rendront les populations vulnérables plus résistantes, donneront les moyens d'agir au gouvernement national et permettront d'éviter les crises futures.

14. Les résultats obtenus par les programmes PNUD et l'élargissement de ses domaines d'intervention sont le fait de son positionnement apolitique au Tadjikistan ainsi que de son respect des principes de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. Il entretient d'autre part des partenariats stratégiques avec les donateurs et les parties prenantes, et se concentre sur les besoins et les vulnérabilités en application du principe « ne laisser personne de côté ». Fondé sur sa capacité à mobiliser, influencer et débloquer une large gamme de ressources pour le développement, l'avantage comparatif du PNUD tient à : a) l'intégration du programme des objectifs de développement durable en créant des plateformes permettant aux autres organismes et partenaires des Nations Unies de fournir des conseils, des orientations et des pratiques éprouvées ; b) ses capacités à guider la réflexion et à appliquer les données et les éléments d'analyse pour recouper les analyses sociales, économiques et environnementales ; c) sa capacité à conjuguer des conseils stratégiques conçus au sommet à des solutions élaborées par la base ; d) une présence continue et une vision de développement à long terme permettant d'appliquer à plus grande échelle les projets pilotes réussis et de les intégrer dans les cadres politiques et juridiques ; e) sa capacité à faire profiter de son expertise et de ses expériences internationales, à adopter des approches à l'échelle de l'ensemble de l'administration et mobilisant la société tout entière, et à encourager le dialogue et la résolution conjointe des problèmes ; f) l'intérêt porté à l'innovation, à l'expérimentation et à l'accélération des changements porteurs de transformation en s'appuyant sur les expériences de son laboratoire d'accélération ; et g) l'extension des opérations de son bureau régional aux niveaux local et national afin d'améliorer le caractère inclusif, la prise en compte des risques et la viabilité du développement local et de la transition économique.

II. Priorités du programme et partenariats

15. Le descriptif de programme de pays a été élaboré en consultation avec les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales, les donateurs, les partenaires de développement, les autres organismes des Nations Unies et le Bureau de la coordonnatrice résidente. En s'appuyant sur le plan stratégique du PNUD 2022-2025, le Plan-cadre de coopération 2023-2026 et les conclusions des consultations multipartites, le PNUD aidera le Tadjikistan à progresser vers ses objectifs de développement, en particulier ceux qui ont l'effet d'accélérateur le plus fort sur le programme national de développement durable. Les autorités nationales confirment la pertinence des priorités du programme pour atteindre les objectifs de développement grâce à des efforts collaboratifs et concertés.

16. Conformément au plan stratégique du PNUD 2022-2025, le descriptif de programme de pays fera appel au Réseau mondial pour les politiques du PNUD pour soutenir les trois axes de changement (ne laisser personne de côté, conduire la transformation structurelle et renforcer la résilience), appliquer les six solutions types¹⁸ dudit plan stratégique, et promouvoir les trois catalyseurs de développement (innovation stratégique, transition numérique et financement).

17. Le nouveau programme de pays est totalement inspiré du Plan-cadre de coopération, dont il reflète les priorités stratégiques et les réalisations de coopération. Le PNUD participera directement à trois des quatre réalisations liées du Plan-cadre de coopération : i) une croissance économique durable, inclusive et verte ; ii) une

¹⁸ Énergie, pauvreté et inégalités, gouvernance, environnement, résilience et égalité des genres.

gestion intégrée des risques climatiques et environnementaux ; et iii) une gouvernance et un état de droit axés sur l'être humain.

18. En jouant son rôle d'intégration, de connexion et d'innovation, le PNUD veillera à fournir des solutions intégrées et des plateformes à l'appui d'une approche cohérente du système des Nations Unies permettant de garantir les services en matière d'objectifs de développement durable grâce au principe du bureau unique (« Unis dans l'action »), dans un esprit de programmation conjointe pour obtenir des résultats partagés au titre du Plan-cadre de coopération. D'autre part, le PNUD renforcera la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire en intégrant les meilleures pratiques, les connaissances, les exemples de réussite et les enseignements tirés de pays situés dans la région et au-delà. La capacité à réunir les gouvernements, les citoyens, le secteur privé, la société civile et les autres partenaires à tous les niveaux permet au PNUD de renforcer les partenariats, et constitue un gage de solutions intégrées et multidimensionnelles, dont des projets pilotes permettant de s'attaquer aux défis complexes en matière de développement au Tadjikistan. Cette approche intégrée souligne le rôle « fédérateur » du PNUD pour le Programme 2030 au sein du système des Nations Unies et vient compléter sa quête d'une collaboration à l'échelle du système au titre du Plan-cadre de coopération.

Croissance économique durable, inclusive et verte

19. La croissance économique inclusive et verte est un moteur important pour promouvoir le développement sobre en carbone, réduire la vulnérabilité, renforcer la résilience des populations locales, accélérer le relèvement après la pandémie de COVID-19, et préserver les ressources naturelles du pays pour les générations futures.

20. Le PNUD encouragera les projets du gouvernement pour accélérer l'industrialisation et augmenter la productivité et la compétitivité économiques tout en veillant à ce que cette croissance tienne compte des risques, soit ouverte à tous et conforme au Programme 2030. Son soutien permettra aux politiques et aux institutions de tirer profit du financement du développement, de rendre l'environnement plus favorable à l'entrepreneuriat innovant, et de promouvoir le commerce international et transfrontalier. Il encouragera l'innovation, exploitera le potentiel de l'économie numérique et de la gouvernance en ligne, et négociera de nouveaux modèles de partenariat tels que les partenariats public-privé.

21. Le PNUD prévoit d'accélérer les innovations pour promouvoir les emplois et les moyens de subsistance durables, en particulier dans les zones éloignées où la population présente de nombreuses vulnérabilités. Favoriser la prospérité des communautés rurales en ayant recours aux ressources locales et en développant des chaînes de valeur vertes permettra d'améliorer le commerce et la coopération internationale. Le PNUD encouragera la production et les pratiques de consommation durables, et soutiendra le secteur privé dans le développement des activités vertes, la promotion des exportations et la numérisation des services.

22. Il faudra particulièrement s'attacher à proposer davantage d'emplois et de possibilités d'entreprendre aux femmes et aux jeunes (en particulier, le groupe « ni étudiant, ni employé, ni stagiaire »), en améliorant notamment l'accès à des formations de qualifications pour l'emploi (aptitude à se servir des outils numériques) et à des ressources économiques. Le PNUD travaillera en collaboration avec les institutions financières pour proposer des systèmes de financement innovants pour les entreprises et l'emploi, qui ciblent les femmes, les jeunes, les travailleurs migrants et les autres groupes vulnérables, tels que les personnes touchées par la crise. Il collaborera avec le gouvernement et les partenaires de développement pour trouver une solution aux obstacles structurels à l'emploi pour les jeunes marginalisés, comme l'inadéquation entre le marché du travail et les compétences existantes, et réduire la

part de l'emploi informel. Il faudra également veiller à l'inclusion des personnes handicapées ainsi que de celles dont la mobilité est réduite ou dont l'accès aux espaces de travail physiques est limité.

Gestion intégrée des risques climatiques et environnementaux

23. Ces deux dernières années, le Tadjikistan a sensiblement renforcé ses capacités en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets ainsi que de réduction des risques de catastrophe afin d'atteindre plus rapidement les objectifs fixés dans le Cadre de Sendai¹⁹ et l'Accord de Paris. Il est toutefois nécessaire d'adopter une approche plus intégrée de l'adaptation aux changements climatiques comprenant la gestion de l'environnement et de la biodiversité, l'accès à l'énergie propre et une plus grande résistance aux catastrophes, et associant les populations locales et les organisations de la société civile. Le PNUD collaborera avec les organismes des Nations Unies et les partenaires de développement pour aider le Gouvernement à prévoir et à mettre en œuvre des mesures intégrées et efficaces aux niveaux local et national. Comme cela demande une vision et une stratégie pour une croissance économique durable tenant compte des risques, cet aspect est lié à la première réalisation du descriptif de programme de pays.

24. Le Gouvernement considère l'accès à l'énergie propre et renouvelable comme un moteur essentiel pour atteindre les objectifs de la stratégie nationale de développement et comme un principe de base pour mettre en place une économie verte. Le PNUD aidera le Gouvernement à promouvoir l'efficacité énergétique et le développement à faible taux d'émission dans les activités économiques et à profiter des innovations technologiques pour favoriser l'adoption de sources d'énergie renouvelables. Il soutiendra, en outre, la conception et le suivi de normes d'efficacité énergétique et de mesures incitant les ménages et les entreprises à utiliser des sources d'énergie propres.

25. Le Tadjikistan possède de nombreuses ressources naturelles. Cependant, les effets de la fonte des glaciers sur l'agriculture et les débits des eaux dans les régions sont inquiétants²⁰. Le PNUD aidera donc le Gouvernement à mettre au point des plans pour une gestion intégrée des ressources en eau et l'adaptation aux changements climatiques, et à ajuster les mesures de gestion des ressources naturelles pour les rendre innovantes, durables et inclusives. Il apportera également son soutien à la réduction des risques de catastrophe et à l'accélération du reboisement dans les zones montagneuses.

26. Le PNUD aidera le Gouvernement à améliorer ses capacités en matière de gestion durable des écosystèmes par l'adoption de politiques de gestion de la conservation. De plus, il évaluera les risques de catastrophe et les risques climatiques, en fixant des objectifs d'atténuation et d'adaptation, et en contribuant, sur le plan technique, aux plans locaux pour la gestion durable des ressources naturelles. Il aidera à régler les problèmes posés par la gestion des produits chimiques et des déchets et le recyclage en zone urbaine. Les femmes et les jeunes seront associés à ces activités.

27. En partenariat avec les autres organismes des Nations Unies, le PNUD aidera le gouvernement à mettre en place des systèmes de suivi efficaces aux niveaux local et national afin de suivre la mise en œuvre des engagements internationaux, y compris la préparation et la mise en œuvre effective du plan national d'adaptation, et d'en rendre compte. Le PNUD soutiendra également le gouvernement pour qu'il accède à

¹⁹ La Stratégie nationale pour l'adaptation aux changements climatiques jusqu'en 2030 et la Stratégie nationale pour la réduction des risques de catastrophe pour 2019-2030 illustrent les priorités et les principaux axes suivis.

²⁰ Depuis 1930, la surface des glaciers du Tadjikistan a diminué de 30 %.

de nouveaux mécanismes de financement pour les technologies d'exploitation des énergies renouvelables propres et le développement des entreprises sobres en carbone grâce aux obligations vertes, aux ventes aux enchères d'énergie renouvelable et aux échanges de droits d'émission de carbone.

Gouvernance et état de droit axés sur l'être humain

28. Le PNUD continuera à soutenir la réforme du Gouvernement en mettant en place et en maintenant en état des institutions publiques efficaces, inclusives et responsables pour la réalisation des objectifs de la stratégie nationale de développement et des 16 objectifs de développement durable ainsi que le respect des autres obligations internationales en matière de droits de l'homme. Il aidera à promouvoir une administration publique transparente, sensible aux questions de genre et dématérialisée grâce à des solutions innovantes capables d'améliorer la qualité des services publics et leur accessibilité, tout en renforçant les capacités de coordination et de planification des politiques à l'échelle de l'ensemble de l'administration. En outre, il appuiera la capacité de l'administration publique locale à améliorer l'accessibilité aux services publics, tout particulièrement pour les groupes vulnérables et marginalisés. Le PNUD défendra l'état de droit et l'accès à la justice et aidera à faciliter la participation significative de tous les citoyens, notamment les femmes et les jeunes, aux processus de prise de décisions afin de promouvoir l'égalité et la cohésion sociale au niveau local.

29. En partenariat avec l'Académie d'administration publique, le PNUD participera aux actions entreprises pour améliorer la responsabilité et la transparence du gouvernement²¹ en soutenant les initiatives de réforme de l'administration publique, en encourageant l'introduction de l'égalité des genres dans les principes de l'administration publique, et en collaborant avec la société civile et le secteur privé pour innover en matière de processus d'entreprise. Le PNUD investira dans les initiatives modernes de renforcement des capacités afin de créer un environnement favorable pour l'innovation numérique dans le secteur public²², notamment en contribuant à rendre le Centre pour l'innovation et la technologie numérique opérationnel. Il continuera à encourager les initiatives de gestion des frontières efficace afin d'aider le gouvernement à sécuriser les frontières tout en restant ouvert au commerce, aux interactions sociales et aux déplacements transfrontaliers.

30. Le PNUD continuera d'apporter son aide au système judiciaire. Cette aide consistera à promouvoir les principes de l'état de droit, y compris un soutien pour améliorer une initiative phare en matière d'aide juridictionnelle et la rendre aisément accessible à tous les membres de la population. Grâce à une approche fondée sur les droits, le PNUD continuera de soutenir la montée en puissance de l'initiative sur l'identité juridique, qui permettra de garantir un accès plus équitable aux services publics. En collaboration avec le Bureau du Médiateur et d'autres organismes des Nations Unies, le PNUD aidera à renforcer les capacités du gouvernement et de la société civile pour mettre en œuvre les recommandations de l'Examen périodique universel. Il prêtera, par ailleurs, son assistance pour renforcer les capacités du secrétariat du Parlement, des commissions parlementaires et des législateurs dans le suivi des priorités nationales en matière de développement²³.

²¹ Selon le Programme de développement à mi-parcours 2020-2025, une analyse de l'efficacité de la législation actuelle en matière de lutte contre la corruption est nécessaire.

²² Le Programme d'État pour le développement et la mise en œuvre du Service des technologies de l'information et de la communication, le Concept de l'économie numérique et celui de l'administration en ligne ont été adoptés.

²³ Une priorité soulignée par le Président dans son discours au Parlement du 21 décembre 2021.

III. Administration du programme et gestion des risques

31. Le PNUD a déterminé que les risques suivants pourraient freiner la mise en œuvre du programme : a) des ressources limitées ; b) les conséquences d'une pandémie de COVID-19 prolongée ; c) le choix du Gouvernement de privilégier les réformes économiques en délaissant les questions de gouvernance et d'état de droit ; d) de possibles menaces à la cohésion sociale ; e) des données insuffisantes pour l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes ; f) l'instabilité géopolitique découlant des perturbations économiques et commerciales ; et g) l'impact des changements climatiques et des risques environnementaux sur les écosystèmes, l'agriculture et les moyens de subsistance.

32. Le PNUD va diversifier ses partenariats stratégiques et sa base de donateurs, avec l'objectif de faire participer le gouvernement aux coûts, de mobiliser un nouveau financement du développement auprès des institutions financières internationales, de l'Union européenne, des donateurs bilatéraux et du secteur privé, et de renforcer la mobilisation conjointe de ressources avec les organismes des Nations Unies. Les risques seront gérés grâce à la coordination, à des actions de sensibilisation, à un dialogue politique ainsi qu'au recours à des outils de gestion des risques institutionnels, et le Conseil du programme du descriptif de programme de pays effectuera des contrôles réguliers.

33. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres organismes des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

34. D'autres autorités nationales et infranationales agiront en tant que partenaires de mise en œuvre, tel que défini dans le cadre de résultats et d'allocation de ressources. Les principes de gestion des programmes sont la formulation conjointe, la mise en œuvre, le contrôle de l'exécution et le partage des coûts des projets ainsi que l'utilisation d'instruments de programmation novateurs afin d'obtenir des résultats de qualité élevée, en appliquant systématiquement les normes environnementales et sociales du PNUD et ses mécanismes de responsabilisation. Chaque projet aura son comité, et les projets seront conçus et mis en œuvre dans le respect des directives opérationnelles du PNUD.

35. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les [politiques et procédures régissant les programmes et opérations](#) du PNUD, ainsi que dans le [dispositif de contrôle interne](#).

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

36. Le contrôle de l'exécution et l'évaluation du programme seront fondés sur les indicateurs de réalisation et de production du cadre de résultats et d'allocation des ressources, et seront ouverts à tous et pleinement participatifs. En fonction de leur disponibilité, les données relatives aux niveaux de référence et aux niveaux cibles seront ventilées par sexe, lieu et groupes de populations, et insisteront

particulièrement sur les groupes vénérables. Le PNUD s'appuiera sur les systèmes nationaux de collecte de données et aidera à renforcer la qualité et la disponibilité des données nationales. Les lacunes en matière de données seront comblées en fournissant un appui aux systèmes statistiques nationaux, aux enquêtes et aux autres études. Le PNUD plaidera pour un alignement plus étroit des indicateurs et des cibles des programmes nationaux et sectoriels sur le cadre de suivi des objectifs de développement durable. Profitant du travail conjoint avec les institutions et les organisations de la société civile concernées, le PNUD investira dans les capacités nationales de suivi et d'évaluation afin de mieux saisir les résultats des programmes nationaux et les enseignements tirés.

37. En interne, le PNUD renforcera ses capacités de suivi et d'évaluation en investissant les ressources appropriées et en mettant en place des solutions numériques innovantes. Il réalisera annuellement des examens conjoints de l'avancement des projets et s'appuiera sur ses Centres locaux de mise en œuvre et d'innovation pour poursuivre la mise en œuvre du programme. Le contrôle de la qualité du suivi et de l'évaluation sera assuré par des évaluations et des audits indépendants, qui seront réalisés conformément aux politiques et procédures du PNUD. Un cadre de suivi et d'évaluation complet sera mis au point avec des plans annuels de suivi et de gestion des risques afin d'assurer une analyse systématique des progrès vers la réalisation des résultats du descriptif de programme de pays.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Tadjikistan (2023-2026)

Priorité du pays : Stratégie nationale de développement 2030 : Industrialisation rapide et développement de l'emploi productif.

Programme de développement à mi-parcours 2021–2025 : économie numérique, économie verte, égalité des genres, mobilisation des jeunes.

(objectifs de développement durable 7, 8, 10, 12, 13 et 17)

Réalisation 1 énoncée dans le plan-cadre de coopération (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : Réalisation 2 : Croissance économique durable, inclusive et verte

D'ici 2026, les institutions publiques et le secteur privé collaborent pour mettre en œuvre des cadres d'action innovants et sensibles au genre ainsi que des initiatives pour verdifier l'économie et améliorer l'inclusion des groupes vulnérables.

Réalisation correspondante du plan stratégique :

Réalisation 1 : Transformation structurelle accélérée, en particulier les transitions verte, inclusive et numérique.

Réalisation 2 : Personne n'est laissé pour compte, l'accent étant mis sur l'égalité des chances et sur une approche fondée sur les droits de l'intervention humaine et du développement humain.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
<p>Nombre de lois, politiques, réglementations et investissements nouveaux ou modifiés qui ont été approuvés pour encourager le développement d'une économie durable et verte et intégrer des considérations en matière d'égalité des genres.</p> <p>Niveau de référence : À définir</p> <p>Niveaux cibles : À définir</p>	<p>Rapports du gouvernement</p> <p>Rapports des Nations Unies ou du PNUD</p> <p>Annuels</p>	<p>Réalisation 1.1 : Les politiques, les lois et les budgets accélèrent la transformation économique tenant compte des risques et centrée sur les personnes conformément au Programme 2030</p> <p>Indicateur 1.1.1 : Mesure dans laquelle les plans/budget locaux et nationaux de développement intègrent le Programme 2030 et les autres cadres intergouvernementaux.</p> <p>Niveau de référence 2021 : Intégration en cours (78 %)</p> <p>Niveau cible 2026 : Intégré à tous les niveaux</p> <p>Source : Rapports du gouvernement et des Nations Unies</p>	<p>Bureau exécutif du Président</p> <p>Conseil national de développement</p> <p>Ministère du commerce et du développement économique</p> <p>Comité d'État sur les investissements et la gestion des biens de l'État</p> <p>Ministère du travail, de la migration et de l'emploi</p> <p>Ministère de la justice</p> <p>Ministère de l'industrie et des nouvelles technologies</p>	<p>Ressources ordinaires :</p> <p>3,6 millions</p> <p>Autres ressources :</p> <p>38,6 millions</p>
<p>Disponibilité d'un cadre de financement national intégré, aligné sur les objectifs de développement durable, pour guider les investissements.</p> <p>Niveau de référence : Non</p> <p>Niveaux cibles : Oui</p>	<p>Rapports du gouvernement</p> <p>Rapports du programme des Nations Unies</p> <p>Annuels</p> <p>Institut de statistiques du Tadjikistan</p> <p>Rapports du gouvernement</p>	<p>Indicateur 1.1.2 : Nombre d'institutions qui ont intégré des initiatives en faveur de l'économie verte et de la production responsable dans leurs politiques et leurs programmes de mise en œuvre.</p> <p>Niveau de référence 2021 : 2 institutions publiques</p> <p>Niveau cible 2026 : 4 institutions publiques et 20 entreprises du secteur privé</p> <p>Source : Rapports du gouvernement et des Nations Unies</p>	<p>Banque nationale</p> <p>Institut statistique</p> <p>Comité du tourisme</p> <p>Ministère des finances</p> <p>Comité des questions fiscales</p> <p>Comité des femmes et des affaires familiales</p> <p>Comité de la jeunesse et des sports</p>	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>Disponibilité d'une stratégie nationale de promotion des investissements privés verts et durables et des investissements étrangers directs (oui/non). Niveau de référence : Non Niveaux cibles : Oui</p>	Annuels	<p>Indicateur 1.1.3 : Nombre de politiques, réglementations et partenariats pour promouvoir un climat d'affaires et d'investissement favorable, en particulier en ce qui concerne les solutions numériques. Niveau de référence 2021 : 4 Niveau cible 2026 : 5 Source : Rapports du gouvernement et des Nations Unies</p>	<p>Parlement</p> <p>Autorités locales et régionales</p> <p>Partenaires de développement et organismes des Nations Unies</p> <p>Institutions financières internationales</p> <p>Organisations de la société civile et organisations de soutien aux entreprises</p> <p>Secteur privé</p>	
<p>Nombre de mesures stratégiques adoptées pour promouvoir les industries orientées vers l'exportation. Niveau de référence : À définir Niveau cible : À définir</p>		<p>Réalisation 1.2 : Davantage de solutions innovantes sont développées pour rendre les chaînes de valeur inclusives et vertes et améliorer la collaboration économique transfrontière et commerciale en vue de promouvoir des emplois et des moyens de subsistance durables.</p> <p>Indicateur 1.2.1 : Nombre de solutions innovantes adoptées par les partenaires du programme pour renforcer les capacités productives créatrices d'emploi et productrices de moyens de subsistance. Niveau de référence 2021 : 10 Niveau cible 2026 : 15 Source : Rapports du gouvernement et des Nations Unies</p>		
		<p>Indicateur 1.2.2 : Nombre d'institutions des secteurs public et privé disposant de capacités renforcées pour la production et l'exportation de produits à forte valeur ajoutée. Niveau de référence 2021 : 62 microentreprises et petites et moyennes entreprises, et 5 institutions publiques Niveau cible 2026 : 200 microentreprises et petites et moyennes entreprises, et 10 institutions publiques</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>Pourcentage de l'emploi informel dans l'emploi total, par secteur et sexe.</p> <p>Niveau de référence : À définir</p> <p>Niveau cible : À définir</p>	<p>Source : Rapports du gouvernement et des Nations Unies ou du PNUD</p>	<p>Réalisation 1.3 : Les personnes, en particulier les femmes, les jeunes et les autres groupes vulnérables, ont accès aux connaissances, aux compétences et aux ressources pour améliorer leurs possibilités d'emploi.</p>		
<p>Pourcentage de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) dans le groupe « ni étudiant, ni employé, ni stagiaire », par sexe.</p> <p>Niveau de référence : À définir</p> <p>Niveau cible : À définir</p>	<p>Indicateur 1.3.1 : Nombre de personnes ayant accès aux services améliorés pour l'emploi, ventilé par sexe.</p>	<p>Niveau de référence (2021) : 2 200, 40 % de femmes, 50 % de jeunes</p> <p>Niveau cible (2026) : 6 000, 40 % de femmes, 60 % de jeunes</p> <p>Source : Rapports du gouvernement et des Nations Unies</p>		
<p>Taux d'activité, par sexe et âge.</p> <p>Niveau de référence : À définir</p> <p>Niveau cible : À définir</p>	<p>Indicateur 1.3.2 : Nombre de personnes bénéficiant de moyens de subsistance améliorés et d'emplois, ventilé par sexe et âge.</p>	<p>Niveau de référence 2021 : 13 675 (35 % de femmes)</p> <p>Niveau cible 2026 : 40 000 (40 % de femmes, 60 % de jeunes, 100 personnes handicapées)</p> <p>Source : Rapports du gouvernement et des Nations Unies</p>		
	<p>Indicateur 1.3.3 : Nombre de mesures pilotées par le pays pour faire progresser l'émancipation économique des femmes.</p>	<p>Niveau de référence 2021 : 2</p> <p>Niveau cible 2026 : 10</p> <p>Source : Rapports du gouvernement et des Nations Unies</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>Priorité du pays : Stratégie nationale de développement 2030 : Sécurité énergétique.</p> <p>Programme de développement à mi-parcours 2021–2025 : Environnement, changement climatique et gestion des risques de catastrophe, gestion intégrée des ressources en eau. (objectifs de développement durable 6, 13 et 15)</p>				
<p>Réalisation 2 énoncée dans le plan-cadre de coopération (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : Réalisation 3 : Gestion intégrée des risques climatiques et environnementaux.</p>				
<p>D'ici à 2026, la gestion des ressources naturelles est inclusive et durable avec des cadres d'action intégrés et des initiatives pour atténuer les effets du changement climatique sur les groupes vulnérables et améliorer leurs moyens de subsistance.</p>				
<p>Réalisation correspondante du plan stratégique :</p>				
<p>Réalisation 1 : Transformation structurelle accélérée, en particulier les transitions verte, inclusive et numérique.</p>				
<p>Réalisation 3 : Renforcement de la résilience pour répondre aux risques et à l'incertitude systémiques.</p>				
<p>Proportion de sites importants pour la biodiversité terrestre et d'eau douce couverts par les zones protégées, par type d'écosystème.</p> <p>Niveau de référence : À définir</p> <p>Niveaux cibles : À définir</p>	<p>Rapports du gouvernement</p> <p>Rapports des Nations Unies ou du PNUD</p> <p>Annuels</p> <p>Centre national de biodiversité et de biosécurité</p> <p>Institut de statistiques du Tadjikistan</p> <p>Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)</p>	<p>Réalisation 2.1 : Gestion durable des écosystèmes améliorée par des politiques de gestion de la conservation et des initiatives en matière de gestion des déchets respectueuse de l'environnement.</p> <p>Indicateur 2.1.1 : Nombre de zones et d'écosystèmes protégés au titre de la gestion durable et de la conservation.</p> <p>Niveau de référence (2016) : 20 (3,1 millions ha)</p> <p>Niveau cible (2026) : 22 (3,15 millions ha)</p> <p>Source : Rapports du gouvernement</p> <p>Indicateur 2.1.2 : Mesure dans laquelle la substance menaçant l'ozone est éliminée conformément aux législations et normes internationales.</p> <p>Niveau de référence (1998) : 341 t de substances menaçant l'ozone</p> <p>Niveau cible (2026) : Élimination totale</p> <p>Source : Gouvernement</p>	<p>Conseil national de développement</p> <p>Ministère de l'énergie et des ressources en eau</p> <p>Comité pour la protection environnementale</p> <p>Comité sur les situations d'urgence et la défense civile</p> <p>Agence pour la mise en valeur et l'irrigation des terres</p> <p>Ministère de l'agriculture</p> <p>Ministère des transports</p> <p>Ministère de la santé et de la protection sociale de la population</p> <p>Centre national de biodiversité et de biosécurité dépendant du Comité pour la protection environnementale</p> <p>Comité des femmes et des affaires familiales</p> <p>Ministère du commerce et du développement économique</p> <p>Ministère des finances</p> <p>Comité d'État sur les investissements et la gestion des biens de l'État</p>	<p>Ressources ordinaires :</p> <p>3,6 millions</p> <p>Autres ressources :</p> <p>35,2 millions</p>
<p>Proportion des Plans de développement des districts incorporant la gestion durable et inclusive des ressources naturelles et l'adaptation aux changements climatiques.</p> <p>Niveau de référence : À définir</p>	<p>Rapports du gouvernement</p> <p>Rapports des Nations Unies ou du PNUD</p> <p>Annuels</p> <p>Comité sur les situations d'urgence et la défense civile</p>	<p>Réalisation 2.2 : Solutions innovantes, durables et inclusives de gestion des ressources naturelles, de gestion intégrée des ressources en eau, d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe conçues et mises en œuvre</p> <p>Indicateur 2.2.1 : Nombre d'initiatives sectorielles, régionales et nationales de gestion des ressources naturelles, de gestion intégrée des ressources en eau, d'adaptation aux changements climatiques et de réduction</p>		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
Niveaux cibles : À définir	Institut de statistiques du Tadjikistan	des risques de catastrophe tenant compte des questions de genre mises en œuvre.	Ministère du travail, de la migration et de l'emploi	
Nombre de personnes bénéficiant des Plans de développement des districts et d'autres solutions intégrées communautaires pour la gestion durable et inclusive des ressources naturelles, l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe.	Agence pour la mise en valeur et l'irrigation des terres Ministère de l'agriculture Centre national de biodiversité et de biosécurité PNUE	Niveau de référence (2018) : 4 Niveau cible (2026) : 14 Source : Rapports du gouvernement	Autorités locales et régionales Organismes des Nations Unies Institutions financières internationales Organisations de la société civile et organisations de soutien aux entreprises Secteur privé	
Niveau de référence : À définir		Indicateur 2.2.2 : Nombre de personnes bénéficiant directement d'initiatives visant à protéger la nature et à promouvoir l'utilisation durable des ressources. Niveau de référence (2018) : 31 131 Niveau cible (2026) : 87 945 (30 % de femmes) Source : Rapports du gouvernement et du PNUD		
Niveau cible : À définir				
Degré de la gestion intégrée des ressources en eau.				
Niveau de référence : 46 (0-100) (2020)				
Niveau cible :				
Nombre de stratégies ou de plans nationaux nouveaux ou modifiés contribuant à la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national et de la Stratégie nationale d'adaptation aux changements climatiques.	Rapports du gouvernement Institut de statistiques du Tadjikistan Rapports des Nations Unies ou du PNUD	Réalisation 2.3 : Les institutions ont renforcé leur capacité à développer, gérer et mettre en œuvre des politiques, stratégies et mesures pour un développement résilient aux changements climatiques, tenant compte des risques de catastrophe et sobre en carbone/vert.		
Niveau de référence : À définir	Annuels	Indicateur 2.3.1 : Nombre de politiques, stratégies, plans, réglementations et mécanismes conçus pour promouvoir un développement résilient aux changements climatiques et aux catastrophes, tenant compte des risques et sobre en carbone/vert.		
Niveau cible : À définir	Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR) Ministère de l'énergie et des ressources en eau Comité pour la protection environnementale	Niveau de référence (2018) : 4 Niveau cible (2026) : 14 Source : Rapports du gouvernement		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
Comité sur les situations d'urgence et la défense civile Agence pour la mise en valeur et l'irrigation des terres Ministère de l'agriculture	Rapports du gouvernement Rapports des Nations Unies ou du PNUD	Indicateur 2.3.2 : Nombre d'institutions disposant de capacités renforcées en matière de résilience aux changements climatiques, d'intervention en cas de catastrophe et de développement sobre en carbone/vert. Niveau de référence (2018) : 4 Niveau cible (2026) : 5 Source : Rapports du gouvernement		
Annuels Conseil national de développement Ministère de l'énergie et des ressources en eau Ministère du commerce et du développement économique Comité pour la protection environnementale Secteur privé		Réalisation 2.4 : Solutions élaborées, financées et mises en œuvre à grande échelle pour engager la transformation structurelle du secteur énergétique et promouvoir les énergies renouvelables. Indicateur 2.4.1 : Mesure dans laquelle le Tadjikistan a mis en place des mesures stratégiques pour faciliter l'amélioration ou la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (CDN) en vertu de l'accord de Paris. (Système d'évaluation : 0 = pas en place, 1 = travail commencé, 2 = travail en cours, 3 = presque mis en place, 4 = en place) Niveau de référence (2015) : 1 Niveau cible (2025) : 4 Source : CDN et communication nationale		
		Indicateur 2.4.2 : Nouvelle capacité d'énergie renouvelable installée. Niveau de référence (1990) : 25,52 teqCO ₂ Niveau cible (2026) : Augmentation de 0,750 MW de la capacité d'énergie renouvelable installée, et production totale d'énergie renouvelable de 59 130 MW à partir de sources d'énergie renouvelables. Source : Rapports du gouvernement et du PNUD		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
--	--	---	---	---

Priorité du pays : Stratégie nationale de développement 2030 : Renforcement des institutions nationales.

Programme de développement à mi-parcours 2020-2025 : système d'administration publique, état de droit et accès à la justice, égalité des genres et lutte contre la corruption. (objectifs de développement durable 5 et 16)

Réalisation 3 énoncée dans le plan-cadre de coopération (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : Réalisation 4 : Gouvernance et état de droit axés sur l'être humain.

La gouvernance est plus inclusive, transparente et responsable d'ici à 2026, et se met au service de la protection des droits de l'homme, de l'autonomisation des femmes, et de la réduction de la violence et de la discrimination, conformément aux engagements internationaux du Tadjikistan.

Réalisation correspondante du plan stratégique :

Réalisation 2 : Personne n'est laissé pour compte, l'accent étant mis sur l'égalité des chances et sur une approche fondée sur les droits de l'intervention humaine et du développement humain.

Réalisation 3 : Renforcement de la résilience pour répondre aux risques et à l'incertitude systémiques.

Dépenses publiques primaires en part du budget initial approuvé, par secteur.	Rapports du gouvernement ou du PNUD	Réalisation 3.1 : Les institutions aux niveaux local et national ont renforcé leur capacité et utilisent des solutions innovantes pour fournir des services accessibles et de qualité aux personnes et aux acteurs économiques.	Bureau exécutif du Président Parlement Cour suprême et tribunaux régionaux Ministère de la justice Agence nationale pour le centre d'aide juridictionnelle Institut statistique (dépendant du Bureau exécutif du Président) Comité des femmes et des affaires familiales Ministère de la santé et de la protection sociale de la population Ministère des affaires étrangères Force frontalière tadjike (Comité d'État pour la sécurité nationale) Service des douanes Agence de lutte contre la drogue Ministère du commerce et du développement économique Autorités locales et régionales	Ressources ordinaires : 3,6 millions Autres ressources : 60,2 millions
Niveau de référence : À définir		Indicateur 3.1.1 : Pourcentage de personnes satisfaites des services publics, ventilé par sexe. Niveau de référence 2021 : 63 % Niveau cible 2026 : 75 % Source : Rapports du gouvernement et du PNUD		
Niveaux cibles : À définir	Deux fois par an	Indicateur 3.1.2 : Nombre d'institutions fournissant des services et de nouveaux processus d'entreprise. Niveau de référence 2021 : 1 Niveau cible 2026 : 2 Source : Rapports du gouvernement et du PNUD		
Disponibilité de cadres juridiques approuvés visant à favoriser, à faire respecter et à suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe. (oui/non)		Indicateur 3.1.3 : Nombre de personnes a) bénéficiant d'un traitement antirétroviral pour lutter contre le VIH et b) diagnostiquées avec la tuberculose multirésistante et résistante à la rifampicine, ventilé par sexe. Niveau de référence 2021 : a) 8 740 (44 % de femmes) b) 613 (44 % de femmes)		
Niveau de référence : À définir				
Niveau cible : À définir				

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>Niveau cible 2023 :</p> <p>a) 11 305 (45 % de femmes)</p> <p>b) 1 200 (45 % de femmes)</p> <p>Source : Rapport du gouvernement, des sous-bénéficiaires et du PNUD</p> <p>Indicateur 3.1.4 : Nombre d'entités et d'organisations communautaires transfrontières, nationales et infranationales dotées de capacité renforcée pour :</p> <p>a) la livraison de services améliorés en matière de gestion intégrée des frontières ;</p> <p>b) la prévention des conflits et la consolidation de la paix ;</p> <p>c) la cohésion sociale.</p> <p>Niveau de référence 2021 :</p> <p>a) 3</p> <p>b) 0</p> <p>c) 0</p> <p>Niveau cible 2026 :</p> <p>a) 5</p> <p>b) 4</p> <p>c) 8</p> <p>Source : Rapports du gouvernement et du PNUD</p>	<p>Partenaires de développement et organismes des Nations Unies</p> <p>Institutions financières internationales</p> <p>Organisations de la société civile et organisations de soutien aux entreprises</p> <p>Secteur privé</p>	
<p>Mesure dans laquelle le Bureau du médiateur du Tadjikistan se conforme aux Principes de Paris.</p> <p>Niveau de référence : À définir</p> <p>Niveau cible : À définir</p> <p>Part de la population :</p> <p>a) satisfaite de leur dernière expérience en matière</p>	<p>Rapports du gouvernement</p> <p>Rapports du PNUD</p> <p>Institut de statistiques du Tadjikistan</p>	<p>Réalisation 3.2 : Les institutions de gouvernance aux niveaux local et national ont renforcé leurs capacités et les systèmes en place pour améliorer l'accès à la justice et supprimer les obstacles structurels à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.</p> <p>Indicateur 3.2.1 : Nombre de personnes aidées ayant accès à la justice.</p> <p>Niveau de référence 2021 : 9 461 (62 % de femmes)</p> <p>Niveau cible 2026 : 45 376 (61 % de femmes)</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>d'aide juridictionnelle gratuite ; et b) satisfaite de leur expérience auprès des services de l'état civil.</p> <p>Niveau de référence a) : À définir</p> <p>Niveaux cibles a) : À définir</p> <p>Niveau de référence b) : À définir</p> <p>Niveaux cibles b) : À définir</p>		<p>Source : Système de gestion des affaires d'aide juridictionnelle</p> <p>Indicateur 3.2.2 : Nombre de personnes couvertes par l'enregistrement dématérialisé des faits d'état civil, ventilé par sexe.</p> <p>Niveau de référence 2021 : 432 767</p> <p>Niveau cible 2026 : 1,7 million (49 % de femmes)</p> <p>Source : Rapports du gouvernement et du PNUD</p>		
<p>Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans et plus ayant été victimes au cours des 12 derniers mois de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, données ventilées par forme de violence et âge.</p> <p>Niveau de référence : À définir</p> <p>Niveau cible : À définir</p>		<p>Indicateur 3.2.3 : Nombre d'initiatives législatives et politiques élaborées pour faire progresser l'égalité des sexes et réduire la violence fondée sur le genre.</p> <p>Niveau de référence 2021 : 2</p> <p>Niveau cible 2026 : 4</p> <p>Source : Rapports du gouvernement et du PNUD</p> <p>Indicateur 3.2.4 : Mesure dans laquelle les institutions, les systèmes et les parties prenantes du Tadjikistan ont la capacité de contribuer au respect des obligations nationales et internationales en matière de droits de l'homme.</p> <p>(Système d'évaluation : 0 = néant, 1 = capacité faible, 2 = capacité modérée, 3 = capacité élevée, 4 = capacité très élevée)</p> <p>Niveau de référence 2021 : 1</p> <p>Niveau cible 2026 : 3</p> <p>Source : Rapports du gouvernement et du PNUD</p>		
<p>Réalisation 3.3 : Les institutions et les processus de gouvernance sont plus transparents et responsables, et s'appuient sur des innovations technologiques pour inciter la société dans son ensemble à participer à la formulation, à la planification, à la mise en œuvre et au contrôle des politiques.</p>		<p>Indicateur 3.3.1 : Nombre de fonctionnaires (ventilé par sexe) qui ont amélioré leur capacité de participation à la</p>		

Indicateurs de réalisation,
niveaux de référence et niveaux
cibles

Source des données, fréquence de la
collecte et entité responsable

Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)

Principaux partenaires ou cadres de
partenariat

Montant indicatif des
ressources, par réalisation
(en dollars des États-Unis)

planification et à l'élaboration du budget en matière de
développement local.

Niveau de référence 2021 : 230 (78 % de femmes)

Niveau cible 2026 : 900 (80 % de femmes)

Source : Rapports du gouvernement et du PNUD

Indicateur 3.3.2 : Nombre de membres du Parlement
disposant de capacités renforcées pour faire avancer le
travail des commissions parlementaires en matière
d'élaboration des lois, de contrôle et d'analyse des
politiques.

Niveau de référence 2021 : 0

Niveau cible 2026 : 63

Source : Rapports du gouvernement et du PNUD

Indicateur 3.3.3 : Nombre d'institutions ayant introduit de
nouveaux modes de fonctionnement et des solutions
numériques pour améliorer la transparence dans la gestion
publique et la prestation de services.

Niveau de référence 2021 : 2

Niveau cible 2026 : 8

Source : Rapports du gouvernement et du PNUD